



1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle et vérification du quorum

Le président d'assemblée, M. Clément Asselin, ouvre l'assemblée générale annuelle à 19 h 02 et remercie tous les participants pour leur présence à cette seconde AGA virtuelle de la Fédération.

Il invite M. Michel Ferland, directeur général de la Fédération, à présenter les procédures d'assemblée virtuelle pour faciliter les interactions tout au long de la rencontre.

Le président d'assemblée poursuit en indiquant aux membres qu'il serait souhaitable d'enregistrer la séance, entre autres afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Toutefois, afin de pouvoir le faire, il faut que les membres se prononcent sur la captation vidéo de la rencontre.

Résolution AGA 2021-05-25_01

Il est proposé par Éric Audy (Chambord), appuyé par Sophie-Anne Morin (Alina), d'autoriser la captation vidéo (l'enregistrement) de la rencontre de l'assemblée générale annuelle 2021.

Adoptée à l'unanimité.

À la suite de ces formalités techniques, M. Asselin présente les membres du comité exécutif et du conseil d'administration de la dernière année. Par la suite, il constate le quorum :

- 17 coopératives sont représentées;
- 32 participants;
- 24 délégués votants :
 - 10 non-élus;
 - 14 élus.

Coopérative (nom abrégé)	Prénom + nom	Fonction	Droit de vote à l'AGA
Alina	Sophie-Anne Morin	Présidente	Oui
Alina	Yannick Gagnon	Administrateur	Oui
Alma	Christine Dionne	Directrice générale	Oui
Alma	Lucie Munger	Présidente	Oui
Amos	Francis Cimon	Président	Oui
Amos	Paul Bourget	Directeur général	Oui
Amos	Hélène Turcotte	Vice-présidente	Non
Asbestos	Michel Roy	Président	Oui
Cartier	Rémi Roy	Directeur général	Non
Chambord	Éric Audy	Directeur général	Oui
Charlesbourg	Steeven Paquette	Directeur général	Oui
Charlesbourg	Michel Lambert	Vice-président	Oui
Charlesbourg	Jean-Guy Brochu	Administrateur	Non
Charlesbourg	Lucie Grégoire	Secrétaire	Non
Charlesbourg	Gilles Gagnon	Administrateur	Non
Charlesbourg	André Guay	Administrateur	Non
Haricot Magique	Louis-H. Campagna	Secrétaire	Oui



Coopérative (nom abrégé)	Prénom + nom	Fonction	Droit de vote à l'AGA
Hull	Réjean Laflamme	Président	Oui
Hull	Pierre Bourbeau	Administrateur	Oui
Hull	Diane Lefebvre	Trésorière	Non
L'Éveil	Michel Leblanc	Directeur général	Oui
Lamèque	Jacques Chiasson	Directeur général	Non
La Paix	Pierre Roy	Président	Oui
Lorette (Convivio)	Yanic Drouin	Directeur général	Oui
Lorette (Convivio)	Valérie Désyroy	Administratrice	Oui
Montmagny	Francis Rouleau	Directeur général	Oui
Montmagny	Danielle Létourneau	Présidente	Oui
Plessisville	Suzanne Corriveau	Directrice générale	Oui
Rimouski	Denis Gigault	Directeur général	Oui
Rimouski	Jean-Roch Michaud	Président	Oui
Sainte-Foy	Jocelyne Simard	Directrice générale	Oui
Sainte-Foy	Huguette Lamontagne	Présidente	Oui

Sont aussi présents les membres de l'équipe de la FCAQ :

- Clément Asselin, président du CA;
- Michel Ferland, directeur général;
- Véronique Proulx, directrice administrative;
- Mélanie Archibald, adjointe à la direction administrative;
- Gilda Chapados, technicienne comptable;
- Hélène Francoeur, directrice des services-conseils;
- Alain Fournier, conseiller;
- Olivier Riopel, conseiller;
- Michelle Pelletier, directrice du développement réseau;
- Mylène Gill, conseillère au développement;
- Valérie Bissonnette, directrice du marketing et des communications;
- Williams Gravel, conseiller en communication et marketing;
- Alex Demers, chargée de projet.

2. Acceptation des invités

M. Asselin informe les membres qu'il y a la présence d'invités à cette rencontre :

- M. Benoit Gagnon de la firme comptable Lemieux-Nolet;
- Mme Manon Monette de Co-Operators;
- M. Marc Duplantie de Co-Operators.

Il demande aux membres présents s'ils acceptent la présence d'invités à l'assemblée.

Résolution AGA 2021-05-25_02

Il est proposé par Éric Audy (Chambord), appuyé par Francis Cimon (Amos), d'accueillir les invités mentionnés afin qu'ils puissent participer à l'assemblée générale annuelle de la Fédération.

Adoptée à l'unanimité.



3. Dépôt de l'avis de convocation

Sur l'invitation du président d'assemblée, M. Réjean Laflamme, secrétaire de la Fédération, fait la lecture de l'avis de convocation.

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis en amont de la rencontre. Le président d'assemblée invite M. Réjean Laflamme, secrétaire, à en faire la lecture.

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle et vérification du quorum
2. Acceptation des invités
3. Dépôt de l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de l'AGA du 5 octobre 2020
6. Message du président
7. Rapport sur les activités 2020 de la Fédération
8. Dépôt des états financiers annuels au 31 décembre 2020
9. Recommandation du CA pour le choix de l'auditeur pour le prochain exercice
10. Recommandation du CA concernant le plan de cotisation de 2022
11. Recommandation du CA concernant les allocations de présence des membres du CA
12. Ratification des actes approuvés par les administrateurs
13. Élection des administrateurs
 - 13.1. Ouverture des élections
 - 13.2. Rapport du comité de mise en candidature et recommandations
 - 13.3. Élection des candidats proposés
 - 13.4. Nomination du prochain comité de mise en candidature
14. Sujets divers
15. Période de questions et commentaires
16. Levée de l'assemblée

À la suite de la lecture, M. Asselin précise que le point 14 «Sujets divers» restera ouvert et demande si des membres souhaitent ajouter des points. Un membre demande un retour au sujet des assurances dirigeants et administrateurs.

Résolution AGA 2021-05-25_03

Il est proposé par Huguette Lamontagne (Sainte-Foy), appuyée par Danielle Létourneau (Montmagny), d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point 14 «Sujets divers» ouvert et en y ajoutant le sous-point 14.1 «Assurances dirigeants et administrateurs».

Adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'AGA du 5 octobre 2020

Le procès-verbal a été transmis en amont de la rencontre. Le président d'assemblée invite M. Réjean Laflamme à en faire une lecture abrégée. Il demande ensuite à l'assemblée si le procès-verbal est conforme et s'il y a des ajouts, retraits ou modifications à y apporter. Aucune modification n'est demandée. Le procès-verbal est jugé conforme à la rencontre.

Résolution AGA 2021-05-25_04

Il est proposé par Yanic Drouin (Convivio), appuyé par Christine Dionne (Alma), d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 octobre 2020 puisqu'il est conforme aux discussions.

Adoptée à l'unanimité.



6. Message du président

M. Clément Asselin revient sur la dernière année, qui a été passablement occupée à la Fédération. Malgré la pandémie de COVID-19 qui est venue teinter les derniers mois, la Fédération a accompagné de nombreuses coopératives membres par le biais de la réalisation de mandats divers allant de la formation au remplacement de direction générale par intérim. En parallèle, il y a eu le déploiement de plusieurs projets visant la réalisation de la planification stratégique 2019-2021. Ambitieuse, cette planification est porteuse de grandes réalisations pour les membres ainsi que pour leur rayonnement. Enfin, M. Asselin salue et remercie tous les administrateurs, les employés de la FCAQ, mais également tous les membres de la Fédération qu'il a été fier de représenter pendant 15 ans à titre d'administrateur et 10 ans en tant que président.

7. Rapport sur les activités 2020 de la Fédération

Le président d'assemblée laisse la parole à M. Michel Ferland, directeur général de la Fédération, afin que celui-ci puisse faire état des activités réalisées au cours de la dernière année.

M. Ferland débute en remerciant les coopératives d'être présentes en si grand nombre à cette seconde assemblée virtuelle. Malgré les espérances de tenir le congrès annuel, un moment privilégié pour échanger sur les défis et enjeux de la Fédération, mais également ceux des coopératives dans leur quotidien, cela n'aura pas été possible encore une fois. Au-delà de notre évènement annuel, il mentionne que la crise n'aura épargné aucun d'entre nous. D'ailleurs, il souligne que les vrais héros sont les coopératives d'alimentation. Leur résilience et les efforts déployés tout au long de cette interminable année ont été inspirants pour la Fédération, qui se devait d'être, elle aussi, à la hauteur. La Fédération a redoublé d'ardeur et déployé de nouveaux services pour venir en aide à ses membres par l'apparition d'un service d'AGA virtuelle, pour n'en citer qu'un seul. Également, la FCAQ n'a pas ralenti le pas dans l'avancement des projets ICI COOP.

ICI COOP, c'est la concrétisation de la planification stratégique. C'est une nouvelle vision qui est déployée depuis janvier et qui continuera de l'être au cours des prochaines années. Identité même de la FCAQ et parapluie idéologique, ICI COOP se décline en plusieurs projets distincts qui viennent tous contribuer, à leur façon, à l'atteinte des objectifs de la planification :

- ICI COOP – L'accélérateur : une plateforme web facilitatrice pour les communautés qui désirent procéder au rachat collectif ou à la mise sur pied d'une épicerie en mode coopératif. C'est un projet qui génère beaucoup d'intérêts;
- M'COOP : un programme offert par la FCAQ visant à mobiliser et dynamiser nos membres. Un premier membre a bénéficié du programme;
- ICI COOP – Les produits : une marque de produits signature vendue exclusivement dans les coopératives d'alimentation du réseau, et ce, toutes bannières confondues;
- ICI COOP – La bannière : un concept de commerces de proximité novateurs qui répondra aux besoins des déserts alimentaires à travers le Québec et les régions francophones du Québec. L'ouverture du premier magasin est prévue pour le printemps 2022;
- ICI COOP – Le journal : La coopération est un secret trop bien gardé. Nos initiatives doivent rayonner. Pour ce faire, le journal fait la promotion des coopératives de notre réseau et de la coopération. Cet outil contribue grandement à la notoriété et à l'intérêt porté à toutes les coopératives.

Enfin, avant de clore, M. Ferland souhaite souligner l'apport au quotidien de tous les membres de l'équipe.

8. Dépôt des états financiers annuels au 31 décembre 2020

Le président d'assemblée laisse la parole à M. Benoit Gagnon de la firme comptable Lemieux Nolet afin que celui-ci présente le rapport de 2020.

M. Gagnon débute en soulignant que le rapport de l'auditeur ne contient aucune réserve. Il passe ensuite à la présentation des résultats de la FCAQ en apportant un éclairage sur les variations observées entre 2019 et 2020. Il mentionne un redressement des états financiers de 2019 qui a été réalisé puisqu'une erreur due à la mécompréhension d'une subvention a contribué à la comptabiliser deux fois. Également, il précise que la Fédération a bénéficié d'un montant de subvention salariale et que des charges ont été inscrites en actifs



incorporels au bilan. L'an dernier, cela n'avait pas été possible de le faire et les honoraires étaient inscrits à la dépense puisque le projet ne répondait pas encore aux critères comptables permettant de le faire. Il présente ensuite le bilan.

La présentation des états financiers n'a pas généré de questions à cette étape.

M. Benoit quitte la rencontre.

9. Recommandation du CA concernant le choix de l'auditeur pour le prochain exercice financier

Le président d'assemblée informe qu'un processus d'appel d'offres a été fait au cours de l'année 2020 pour une période de trois ans. Le conseil d'administration de la FCAQ recommande à l'assemblée la reconduction de la firme comptable Lemieux Nolet pour l'audit du prochain exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Résolution AGA 2020-05-25_05

Il est proposé par Éric Audy (Chambord), appuyé par Pierre Roy (La Paix), de reconduire la firme comptable Lemieux Nolet pour les travaux d'audit du prochain exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10. Recommandation du CA concernant le plan de cotisation de 2022

Le président d'assemblée demande à Mme Véronique Proulx, directrice administrative, d'intervenir et d'expliquer la proposition faite par le conseil d'administration au sujet du plan de cotisation.

Mme Proulx rappelle que la cotisation annuelle couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Auparavant, le plan de cotisation adopté lors d'une AGA était celui de l'année en cours et la facturation était faite rétroactivement. Lors de l'AGA de 2020, la cotisation de 2020 et de 2021 avait été adoptée et, à partir de maintenant, la cotisation à adopter lors de l'AGA sera celle de l'année à venir. La facturation de la cotisation, quant à elle, aura lieu au début de l'année couverte par la cotisation. Exceptionnellement, pour 2021, étant donné que la cotisation de 2020 a été facturée en octobre, il avait été convenu de facturer la cotisation de 2021 un peu plus tard au printemps.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN ALIMENTATION	2021	2022
MOINS DE 1 MILLION	446 \$	475 \$
1 À 2 MILLIONS	893 \$	950 \$
2 À 5 MILLIONS	1 365 \$	1 450 \$
5 À 10 MILLIONS	1 995 \$	2 125 \$
10 À 15 MILLIONS	2 520 \$	2 650 \$
15 À 35 MILLIONS	3 045 \$	3 250 \$
35 MILLIONS ET PLUS	3 360 \$	3 600 \$
MEMBRES AUXILIAIRES MOINS DE 1 MILLION	263 \$	276 \$
MEMBRES AUXILIAIRES PLUS DE 1 MILLION	525 \$	551 \$



Concernant le plan de cotisation, Mme Proulx mentionne que la proposition faite comporte une légère augmentation pour toutes les catégories. Elle souligne également que le faible montant de cotisation pour les membres auxiliaires s'explique par le fait que les membres auxiliaires (hors Québec) n'ont pas accès à tous les avantages des membres réguliers, par exemple le tarif réduit lors de la réalisation de mandats puisque la subvention le permettant provient du Québec ou encore certaines ententes comme celle de Natrel.

À la suite de la présentation, une question est posée concernant la mathématique utilisée par la FCAQ pour déterminer l'augmentation. Mme Proulx répond que le pourcentage utilisé est sensiblement le même dans toutes les catégories, mais qu'elle tient également compte de l'historique des augmentations afin d'assurer une équité pour toutes les catégories à travers le temps. En effet, une différence a été notée dans l'augmentation moyenne au cours des dernières années et un ajustement a été fait afin de réduire cet écart.

Résolution AGA 2020-05-25 06

Il est proposé par Denis Gigault (Rimouski), appuyé par Francis Cimon (Amos), d'adopter le plan de cotisation de 2022 comme présenté.

Adoptée à l'unanimité.

11. Recommandation du CA concernant les allocations de présence des membres du CA

Le président d'assemblée rappelle aux membres que des allocations de présence (jetons) sont versées aux membres du CA pour leur présence et que leurs déplacements sont remboursés. Annuellement, cette allocation est révisée. Pour 2021, la proposition du CA est de conserver les mêmes paramètres d'attribution des allocations de présence et de dépenses que ceux adoptés l'année précédente, soit le statu quo. À titre informatif, les allocations se déclinent comme suit :

- Participation au CA/CE: Un jeton de présence de 125 \$ est alloué à tous les administrateurs de la Fédération par jour de réunion du conseil d'administration ou de la direction et un jeton de présence de 75 \$ par vidéoconférence;
- Participation autre: Un jeton de présence de 125 \$ est alloué aux administrateurs lors d'une participation à une réunion ou séance de travail commandée par la FCAQ;
- Dépenses: Le kilométrage est remboursé au taux de 0,44 \$/km et les autres frais (hébergement et repas) sont remboursés sur présentation des factures.

Résolution AGA 2021-05-25 07

Il est proposé par Danielle Létourneau (Montmagny), appuyée par Pierre Roy (La Paix), de conserver les mêmes paramètres d'attribution des allocations de présence et de dépenses, soit :

- **125 \$ pour les rencontres du conseil d'administration, de la direction ou pour une participation autre commandée par la FCAQ, et ce jeton est de 75 \$ si cette rencontre se tient par vidéoconférence;**
- **0,44 \$/km;**
- **Les frais d'hébergement et de repas sont remboursés sur présentation des factures.**

Adoptée à l'unanimité.

À la suite de l'adoption, un membre s'interroge sur la différence entre le jeton pour la présence physique et par vidéoconférence. Ce membre mentionne que peu importe que la rencontre soit en présentiel ou en vidéoconférence, la charge de travail reste la même pour l'administrateur. Les explications sont données et il est mentionné que le conseil d'administration a déjà dans son plan de travail la révision de sa politique d'attribution d'allocation de présence des membres du CA pour l'année 2021-2022.



12. Ratification des actes approuvés par les administrateurs

Historiquement, la Fédération ne procède pas à la ratification des actes approuvés par les administrateurs. Dûment élus par les membres, ils ont comme rôle de veiller à l'accomplissement de la mission de l'organisation. À cet égard, ils ont un grand pouvoir. La ratification des actes des administrateurs est un appui symbolique des membres envers les décisions prises en cours d'année par les administrateurs. Puisque la Fédération se transforme rapidement dans le cadre de la réalisation de la planification stratégique de 2019-2022, qui était une réponse à la volonté des membres, certains membres du CA ont jugé opportun de ramener cette pratique afin que les membres puissent réitérer leur confiance et leur appui à leurs élus pour leur rôle dans cette transformation porteuse pour la Fédération et pour l'ensemble de ses membres.

Résolution AGA 2021-05-25_08

Il est proposé par Huguette Lamontagne (Sainte-Foy), appuyée par Éric Audy (Chambord), de ratifier les actes approuvés par les administrateurs.

Adoptée à l'unanimité.

13. Élection des administrateurs

13.1. Ouverture des élections

D'entrée de jeu, le président d'assemblée mentionne que, selon les règles de régie interne de la Fédération, lorsque le président est en élection, il ne peut agir à titre de président d'élection. Cependant, puisqu'il ne se représente pas, il peut le faire. À ce titre, il ouvre les élections.

S'ensuit la nomination du secrétaire d'élection et des scrutateurs. À ces postes sont nommés :

- Mme Véronique Proulx, secrétaire d'élection (le secrétaire de la FCAQ étant en élection);
- Mme Alex Demers, scrutatrice;
- M. Williams Gravel, scrutateur.

Résolution AGA 2021-05-25_09

Il est proposé par Francis Cimon (Amos), appuyé par Danielle Létourneau (Montmagny), d'ouvrir la période d'élection et de nommer M. Clément Asselin à titre de président d'élection, Mme Véronique Proulx à titre de secrétaire d'élection ainsi que Mme Alex Demers et M. Williams Gravel à titre de scrutateurs d'élection.

Adoptée à l'unanimité.

13.2. Rapport du comité de mise en candidature et recommandations

Le président d'élection invite M. Jean-Guy Brochu à faire la lecture du rapport du comité de mise en candidature, ce qu'il exécute.

13.3. Élection des candidats proposés

Le président d'élection présente les candidats éligibles à siéger au CA de la FCAQ pour un mandat de trois ans à titre d'élus et de non-élus. Ces personnes sont :

À titre de non-élu :

1. Madame Suzanne Corriveau, directrice générale, Magasin Coop de Plessisville.

Puisqu'il y a un poste de non-élu à pourvoir et une seule candidature, Mme Suzanne Corriveau est déclarée élue par acclamation.



Résolution AGA 2021-05-25_10

Il est proposé par Sophie-Anne Morin (Alina), appuyée par Yanic Drouin (Convivio), de déclarer Mme Suzanne Corriveau élue par acclamation au poste de non-élu à pourvoir au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

À titre d'élus :

1. M. Réjean Laflamme, président, Épicerie de l'Île de Hull, Coopérative de solidarité;
2. M. Jean-Roch Michaud, président, Alimentation Coop Rimouski;
3. M. Pierre Roy, président, Magasin Coop La Paix de Saint-Jean-Port-Joli.

Le président d'élection informe qu'il y a trois sièges en élection et qu'il y a trois candidats. Ainsi, il les déclare tous trois élus par acclamation. Toutefois, il y avait deux mandats de 3 ans et un mandat de 2 ans (remplacement de Denis Roy) à pourvoir. Un tirage au sort a été réalisé pour l'octroi des mandats.

Pour les mandats de 3 ans :

1. M. Réjean Laflamme, président, Épicerie de l'Île de Hull, Coopérative de solidarité;
2. M. Pierre Roy, président, Magasin Coop La Paix de Saint-Jean-Port-Joli.

Pour le mandat de 2 ans :

1. M. Jean-Roch Michaud, président, Alimentation Coop Rimouski.

Résolution AGA 2021-05-25_11

Il est proposé par Francis Cimon (Amos), appuyé par Danielle Létourneau (Montmagny), de déclarer MM. Réjean Laflamme et Pierre Roy pour des mandats de 3 ans et M. Jean-Roch Michaud pour un mandat de 2 ans élus par acclamation aux postes d'élus à pourvoir au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

Les quatre candidats nouvellement élus se présentent tour à tour.

13.4. Nomination du prochain comité de mise en candidature

Le président d'assemblée présente les membres du comité de mise en candidature qui ont participé aux travaux de la présente assemblée. Ces personnes sont :

- M. Clément Asselin, président du CA de la FCAQ;
- M. Réjean Laflamme, secrétaire du CA de la FCAQ;
- M. Jean-Guy Brochu, administrateur de la Coopérative des consommateurs de Charlesbourg.

Le président recommande à l'assemblée de nommer les membres du comité de mise en candidature selon l'article 4.7 du règlement n° 1 de la FCAQ, soit le président du CA plus deux autres membres nommés annuellement par l'assemblée. MM. Laflamme et Brochu manifestent leur désir de poursuivre leur participation au comité.

Résolution AGA 2021-05-25_12

Il est proposé par Huguette Lamontagne (Sainte-Foy), appuyée par Valérie Désyroy (Convivio), de nommer MM. Réjean Laflamme et Jean-Guy Brochu afin de constituer le comité de mise en candidature 2022. Le président du CA siègera d'office lorsqu'il aura été nommé à cette charge.

Adoptée à l'unanimité.



14. Sujets divers

14.1. Assurances dirigeants et administrateurs

Un membre demande qu'un retour soit fait au sujet des assurances. En octobre, il avait été question des augmentations importantes et la Fédération n'a pas encore fourni d'information à ce sujet.

M. Asselin passe la parole à Mme Proulx, qui répond que la Fédération a demandé au courtier au dossier, tel que cela avait été mentionné en octobre, d'aller en processus de soumission auprès de plusieurs assureurs pour le groupe. En date de la tenue de l'AGA, elle n'a reçu aucune proposition écrite de la part d'aucun des assureurs, mais sait qu'une offre a été déposée. Elle ne s'avance pas sur les pourcentages puisque le dossier est en cours, mais on lui a affirmé qu'il y avait des augmentations pour toutes les coopératives. N'ayant pas en main toute l'information, elle propose de tenir sous peu une rencontre virtuelle au cours de laquelle le dossier pourrait être abordé plus en profondeur et avec toutes les coopératives concernées.

15. Période de questions et commentaires

Il n'y a aucun commentaire ni question en provenance de l'assemblée.

M. Michel Ferland, directeur général, demande la parole. Il souhaite souligner les 15 dernières années d'implication de M. Clément Asselin au sein de la Fédération. M. Paul Bourget, vice-président de la Fédération et siégeant au conseil depuis de nombreuses années, témoigne également. Tous les administrateurs et les employés de la FCAQ lui rendent ainsi hommage et le remercient pour toutes ces années à œuvrer au sein de la Fédération ainsi qu'à porter le message et les valeurs de la coopération.

Un cadeau est également remis à M. Asselin.

Résolution 2021-05-25_13

Il est proposé par Michel Roy (Asbestos), appuyé par Danielle Létourneau (Montmagny), de souligner l'engagement et l'apport exceptionnels qu'a eus M. Clément Asselin tout au long de sa vie, mais particulièrement des 15 dernières années où il a œuvré au sein du conseil d'administration de la Fédération à titre d'administrateur, mais également à titre de président. Infatigable, il a fièrement représenté la Fédération sur divers comités, conseils d'administration, etc. Coopérateur dans le sang, il a su faire rayonner la coopération à de nombreuses reprises et sur divers continents. Les membres de la Fédération, les membres du conseil d'administration et toute l'équipe de la FCAQ le félicitent chaudement pour le merveilleux travail accompli. Tous lui souhaitent une belle retraite.

Adoptée à l'unanimité.

16. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.

Résolution AGA 2021-05-25_14

Il est proposé par Huguette Lamontagne (Sainte-Foy), appuyée par Francis Rouleau (Montmagny), de clore la rencontre puisque tous les points à l'ordre du jour ont été épuisés.

Adoptée à l'unanimité.

Clément Asselin
PRÉSIDENT

Réjean Laflamme
SECRÉTAIRE